

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: PRODUIT ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

#### MANUFACTURIER

GENYK Inc.  
1701, 3 Avenue, Shawinigan, QC, G9T2W6  
Tél : 819-729-0395 / Fax: 819-729-0383

#### PRODUIT

Nom commercial: DURAFLEX F46  
Nom chimique: Résine Polyuréa  
Utilisation: Composant B d'un système de polyuréa

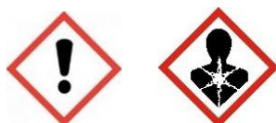
Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC 800-424-9300 / CANUTEC 613-996-6666

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance  
ou du mélange

IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 2  
IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2A

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H305 – Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires.  
H315 – Provoque une irritation cutanée.  
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.  
H-373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée..

Conseils de prudence

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 – Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection.  
P301 + P310 – En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison / un médecin.  
P302 + P352 – En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P331 – Ne PAS faire vomir.  
P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.  
P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P337 + P313 – Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.  
P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

### SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS

Numéro CAS

%

Diethylmethylbenzene diamine

68479-98-1

10 – 30

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

Yeux

Rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Peau

Rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

|                        |   |
|------------------------|---|
| Inhalation             | En cas d'inhalation, amener la personne dans un endroit aéré. En absence de respiration ou en cas de respiration irrégulière, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Ingestion              | En cas d'ingestion, rincer la bouche et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.  |
| Indications au médecin | Traiter la personne selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales) ; il n'y a pas d'antidote spécifique.  |

| <b>SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE</b> |  |
|---|--|
| Point éclair  | >150°C (> 302°F)   |
| Agents extincteurs appropriés                         | Eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone et mousse.   |
| Danger en cas d'incendie                              | Les produits de décomposition thermique peuvent inclure les substances suivantes : monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées nocives et toxiques. |
| Équipements de protection pour les pompiers           | Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome équipé d'un masque à pression positive.            |

| <b>SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL</b> |   |
|--|---|
| Précautions individuelles  | Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate ou porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection individuel approprié.   |
| Précautions environnementales  | Ne pas disperser les matériaux déversés dans les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le déversement produit une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).   |
| Nettoyage  | Contenir les fuites et ramasser le produit déversé à l'aide de matières absorbantes comme le sable ou la vermiculite. Placer le matériel absorbant contaminé dans un récipient approprié pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |

| <b>SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE</b>   |  |
|---|--|
| Température d'entreposage                   | 15 – 25 °C (59 – 77 °F)  |
| Durée de vie                                | 12 mois  |
| Manutention                                 | Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection personnel approprié. Manger, boire et fumer doit être interdit dans les endroits où le produit est manipulé, stocké ou utilisé. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate et porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Garder le produit dans son contenant original ou un contenant alternatif fabriqué avec un matériau compatible ; garder les contenants hermétiquement fermés ou scellés. |
| Conditions de sûreté en matière de stockage | Entreposer le produit dans un endroit sec et bien aéré et dans des contenants fermés hermétiquement. Éviter les chaleurs extrêmes et stocker à l'abri du gel.  |

| <b>SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE</b> |   |                        |
|--|---|------------------------|
| <b>VALEURS LIMITES D'EXPOSITION</b>                                |   |                        |
| Ingrédients  | WEEL (AIHA) (TWA) – 8 hrs   | OSHA PEL (TWA) – 8 hrs |
| Diethylmethylbenzenediamine  | N/A   | N/A                    |
| <b>MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES</b>                         |   |                        |
| Protection respiratoire  | Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la réglementation et approuvé par le NIOSH au besoin et surtout dans les cas où les normes d'exposition peuvent être excessives. |                        |

|  |   |
|--|---|
| Protection des yeux                    | Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée, ou un masque contre les agents chimiques.      |
| Protection de la peau                  | Porter des gants étanches et résistants aux produits chimiques ainsi que des vêtements de protection adéquates. |
| Sécurité générale et mesures d'hygiène | Laver les vêtements souillés ou contaminés avant de les réutiliser.   |

| <b>SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b> |                                    |
|---|------------------------------------|
| Apparence   | Liquide de couleur jaune ou ambre. |
| Odeur   | Légère odeur d'amine               |
| Pression de vapeur                                  | N/A                                |
| Densité de vapeur                                   | N/A                                |
| Point éclair  | >150 °C (>302°F)                   |
| Température d'auto-ignition                         | N/A                                |
| Poids spécifique                                    | 1.00 à 1.06                        |
| Solubilité dans l'eau                               | Modérée                            |

| <b>SECTION 10: STABILISATION ET RÉACTIVITÉ</b> |  |
|--|--|
| Stabilité chimique                             | Le produit est stable, lorsque les prescriptions et indications pour le stockage sont respectées.                      |
| Réactivité                                     | Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions et indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. |
| Conditions à éviter                            | Température <0°C et hautes températures. Éviter le contact des flammes.  |
| Matériaux incompatibles                        | Les agents oxydants et réducteurs.   |
| Produits de décomposition dangereux            | Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.   |
| Corrosion sur les métaux                       | Pas d'effet corrosif sur les métaux.   |

| <b>SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES</b>                         |  |
|---|--|
| <b>INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES – TOXICITÉ AIGÜE</b> |  |
| Contact avec les yeux   | Peut provoquer une sévère irritation des yeux. Les symptômes néfastes peuvent inclure ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur, vision trouble. |
| Contact avec la peau  | Peut provoquer une irritation cutanée, dermatite.  |
| Inhalation  | Peut provoquer des maux de tête ou des étourdissements.  |
| Ingestion   | Peut provoquer de l'irritation pour la gorge, l'œsophage et l'estomac et peut causer des problèmes gastrointestinaux.  |
| <b>EFFETS CHRONIQUES POTENTIELS SUR LA SANTÉ</b>                  |  |
| Sensibilisation   | Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| Cancérogénicité   | Les composants de ce produit ne sont pas listés par l'IARC ou classé cancérigènes par OSHA   |
| Toxicité Génétique  | Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| Effets sur le développement                                       | Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| Toxicité pour la reproduction                                     | Aucun effet important ou danger critique connu.  |

| <b>SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>                         |   |
|--|---|
| Aucune évaluation écologique n'a été conduite pour ce produit. |   |
| Toxicité en milieu aquatique                                   | Peut-être nocif en grande quantité pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents composants. |

| <b>SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION</b> |   |
|--|---|
| Méthode d'élimination des déchets            | La mise au rebut de ce produit doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets, et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts. |
| Élimination des contenants vides             | Les contenants vides doivent être éliminés selon les normes gouvernementales et la législation sur la protection de l'environnement.  |

| <b>SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b> |   |
|---|---|
| Nom technique   | DURAFLEX F46  |
| Transport Terrestre TDG                                 | Produit non dangereux au sens de la réglementation de transport |
| Transport Maritime IMDG                                 | Produit non dangereux au sens de la réglementation de transport |
| Transport Aérien IATA/ICAO                              | Produit non dangereux au sens de la réglementation de transport |

| <b>SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION</b> |   |
|---|---|
| WHMIS   | Classe D-2B / Substance toxique ayant d'autres effets.  |
| CEPA (DSL)  | Toutes les composantes sont répertoriées dans la liste intérieure des substances (DSL : Domestic Substance List). |

| <b>SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS</b>  |             |   |
|---|-------------|---|
| Classement HMIS (0=minimal/1=léger/2=modéré/3=sérieux/4=sévère)   | Health      | 2 |
|   | Fire Hazard | 1 |
|   | Reactivity  | 0 |
| Ce produit ne contient aucune substance appauvrissant la couche d'ozone.  |             |   |
| L'information fournie dans cette fiche signalétique est conforme à notre meilleure connaissance à la date de sa publication. L'information donnée est uniquement destinée à être utilisée comme guide pour l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination sécuritaire du produit. Ceci n'est pas considéré comme une garantie ou une spécification de qualité. |             |   |
| Rédigée par   | Genyk Inc.  |   |
| Date  | Mai 2022    |   |